## CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**VILLE DE GRACEFIELD**

**LE 18 OCTOBRE 2010**

Séance extraordinaire des membres du conseil convoquée séance tenante, tenue au Centre récréatif et communautaire sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire à 20 h 45.

**PRÉSENCES :**

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Était aussi présent le directeur général / greffier M. Jean-Marie Gauthier.

La séance est ouverte, il est présentement 20 h 45.

**2010-10-427 ÉTUDE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay,

appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que l’ordre du jour soit adopté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement no. 89-2010
4. Ajustement des heures de travail de l’employé
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

Le maire Réal Rochon, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-10-428 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 89-2010**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,

Appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que le règlement no. 89-2010 soit adopté tel que présenté :

# Règlement no 89-2010

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Règlement no. ­­­­­­89-2010 afin d’abroger le règlement no. 86-2010 concernant l’établissement de sens unique de la rue Perras-Morin.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut selon l'article 366 de la Loi sur les cités et villes modifier un règlement par un autre règlement ;

**CONSIDÉRANT QU’** il y a lieu d’abroger le règlement no. 86-2010 ;

**CONSIDÉRANT QU’** un avis de motion a été donné le 12 octobre 2010 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Qu’il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Ville de Gracefield, en conformité aux articles de la Loi sur Cités et Villes, à savoir que :

## ARTICLE 1 :

Que le présent règlement s'intitule: Règlement no. ­­­­­­89-2010 afin d’abroger le règlement no. 86-2010 concernant l’établissement de sens unique de la rue Perras-Morin.

# ARTICLE 2 :

Que le règlement no. 86-2010 soit abrogé et de nul effet.

**ARTICLE 3 :**

Le règlement portant le numéro 89-2010 entrera en vigueur dans les délais prévus par la loi.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-10-429 AJUSTEMENT DES HEURES DE TRAVAIL DE L’EMPLOYÉ 32-0006**

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron,

appuyé du conseiller Claude Blais et résolu

De modifier le contrat de travail de l’employé no. 32-0006 afin qu’en période hivernale soit du 1er octobre au 31 mars, sa rémunération soit sur une base de 50 heures et non de 43 heures.

Que cet ajustement soit rétroactif au 1er octobre 2010.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée à l’unanimité.**

**2010-10-430 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais

et résolu,

De lever la séance, il est présentement 21 heures.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

**Adoptée unanimement.**

Le maire Le directeur général / greffier

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réal Rochon Jean-Marie Gauthier

**Approbation du procès-verbal :**

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réal Rochon

Maire